

Compte Rendu du Comité Syndical du 6 décembre 2019

M. le Président ouvre la séance du Comité Syndical Ordinaire, accueil des délégués et procède à la nomination des absents et excusés

Etaient présents :

Messieurs DIDIER- PARIS - LIEFOOGHE- POULAIN- JOPEK- DUMINIL(délégué suppléant de M PHILIPON)- CHOVEL –VIET- DUMON- LE GOUELLEC - CARPENTIER- - MME LEVEQUE - Messieurs -BOUTROY- BON- PHILIPPOT - TELLIER- - BERAUX – BOHAIN- VERECQUE - DUMONT- LAINÉ - DUMONET LECLERE)– BONO- VERMUE –LEROUX LOUVET –DUMAIRE -MARLIER – MME CLOBOURSE – MESSIEURS REGAL – BUFFET – MME LEBEL-Messieurs MARLIER –Mme Sylvette LEICHNAM (déléguée suppléante de M GRZECZAK) –M. DARTUS (délégué suppléant de Madame Agnès POTEL) M.DELEROT (délégué suppléant de M Michel COLLET)- DUDEBOUT- M.COUTTE –M SAUMONT –Mme JANIER DUBRY.

Etaient absents et excusés :

Jean FAREZ- Vincent LAMOTTE – Christophe COULON – Bruno LERICHE-, Pierre-Jean VERZELEN, Jean Luc LANOUILH-Pascal TORDEUX- André RIGAUD
Mme Sylvie ROBERT

Etaient absents et excusés avec pouvoir :

M Alexandre de MONSTESQUIOU donne pouvoir à M DUMONT
M Jacques BRICOVE donne pouvoir à M Elie BOUTROY
M Hervé MUZARD donne pouvoir à M René PARIS

Etaient absents et représentés par les délégués suppléants :

M BENOIT PHILIPON représenté par M DUMINIL
M Freddy GRZECZAK représenté par Mme LEICHNAM
Mme Agnès POTEL représentée par M DARTUS
M Michel COLLET représenté par M Thierry DELEROT

Soit 38 présents avec voix délibérative et 42 votants et un présent à titre consultatif

Assistaient à la réunion :

M. Yves de MOLINER, Directeur Général USED A, M. Stéphane LAGUILLIEZ Responsable service Energie, Mme Lucie MATHIEU Responsable service « Communications Electroniques », M. BEAUDOUIN, M. CARTON, Mme FELL, M. Christophe STAZIAK- service Energie, Mmes Laurie DENOYELLE- Barbara LECLERCQ - service Communications Electroniques, et Mme Lydia FERRAZ, Assistante de Direction.

Mr Georges CARPENTIER ayant été désigné secrétaire de séance, M. le Président rappelle que la dernière réunion du Comité Syndical Ordinaire a eu lieu 10 octobre 2019

Le compte rendu de cette réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents

Mr le Président informe les membres du Comité syndical des délibérations prises par le Bureau après le 10 octobre 2019 dont la liste leur a été transmise avec la convocation du Comité syndical de ce jour.

- Autorisation donnée à Mr le Président pour signer l'avenant n° 1 à la convention financière entre la commune de BASSOLES AULERS et l'USEDA pour le déploiement du réseau très haut débit sur le territoire de la commune.

- Autorisation donnée à Mr le Président pour signer l'avenant n° 1 à la convention financière entre la Communauté de communes Thiérache du Centre et l'USEDA pour le déploiement du réseau très haut débit sur le territoire de la communauté de communes.
- Autorisation donnée à Mr le Président de l'USEDA pour signer la convention financière entre la commune DE MONTBAVIN et l'USEDA pour le déploiement du réseau très haut débit sur le territoire de la commune
- Autorisation donnée à Mr le Président pour signer l'acte constitutif d'adhésion au groupement de commandes d'achat d'électricité, dont l'USEDA est le coordonnateur pour la commune de PRESLES ET THIERNY.

L'ordre du jour du comité syndical de ce jour s'établit comme suit :

Approbation du compte rendu de la réunion du 10 octobre 2019

Information des décisions prises par le bureau syndical depuis le 10 octobre 2019

INFORMATION COMITE SYNDICAL

• Point d'étape du déploiement FTTH

FINANCES

- Décisions modificatives : budget principal/ communications électroniques
- Présentation du budget principal 2020
- Présentation du budget communications électroniques 2020
- Présentation du budget énergie 2020 (Chaufferies, bornes de recharges pour véhicules électriques)
- Conditions financières applicables au 1er janvier 2020.
- Annulation de titre : budget principal
- Location de fourreaux

ADMINISTRATIF

- Compétences optionnelles transférées à l'USEDA (éventuellement)
- Rapport de contrôle des concessions électricité au titre de l'année 2018.
- Délibération autorisant le président à signer une convention avec l'Etat pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat. (@ACTES)
- Délibération autorisant le président à signer l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public communication électroniques avec AISNE THD.
- Délibération autorisant le président à signer l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public communication électroniques avec AISNE THD.
- Ouverture de poste.
- Approbation du dossier de consultation de fourniture de communication M2M.

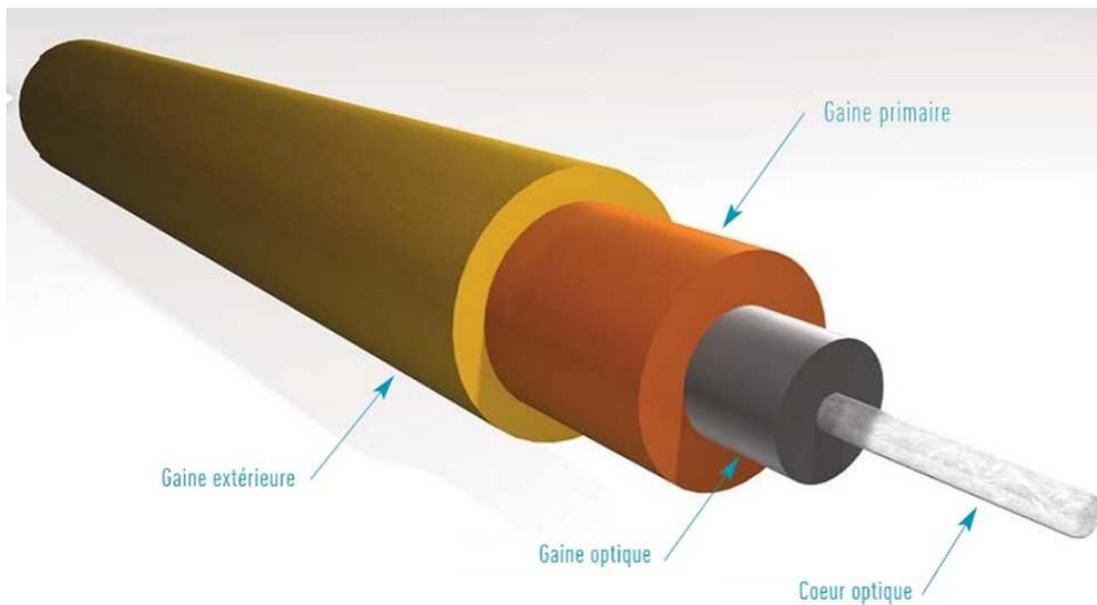
⇒ POINT D'ETAPE DU DEPLOIEMENT DU FTTH AU 30 NOVEMBRE 2019 :

Un réseau d'initiative publique c'est avant tout des élus qui s'engagent, des collectivités (communes, établissements publics de coopération intercommunale, département et région), l'Etat et l'Europe qui financent, et un syndicat mixte qui pilote.

UN BEAU PROJET PARTENARIAL POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.

Une fibre optique est un fil de verre ou de plastique, plus fin qu'un cheveu, qui conduit la lumière.

Le signal lumineux injecté dans la fibre est capable de transporter de grandes quantités de données à la vitesse de la lumière sur plusieurs centaines, voire milliers, de kilomètres.



L'USEDA déploie le réseau Très Haut débit sur la zone d'initiative publique dont le périmètre apparaît en vert sur la carte ci-dessus



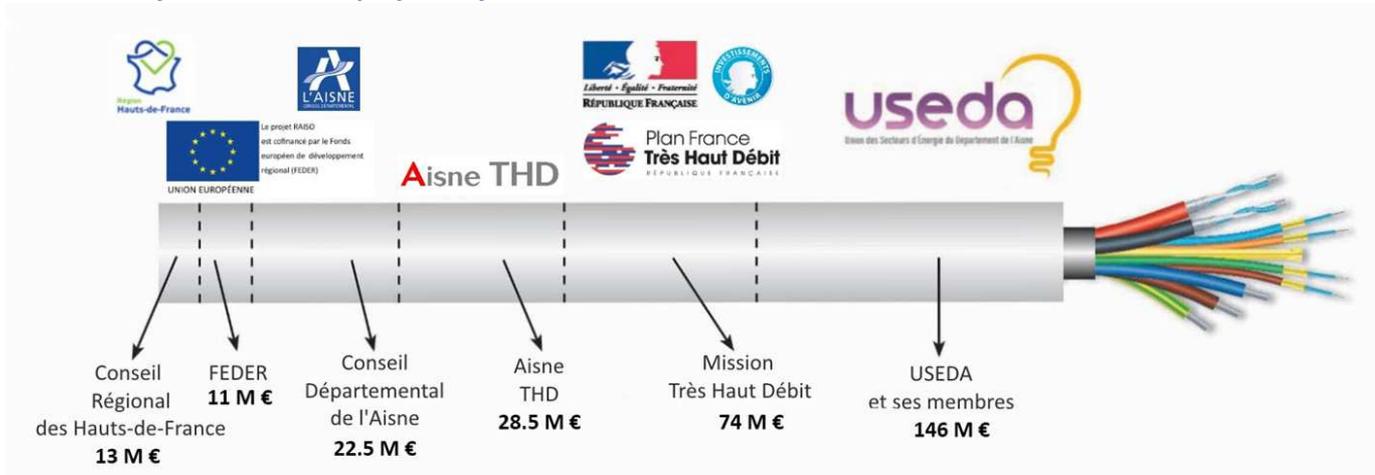
Le Projet THD initialement a été lancé par le Conseil Général de l'Aisne, suite au refus des opérateurs privés d'investir pour un réseau fibre optique en zone rurale en absence de rentabilité.

Depuis le 11 mars 2014, l'USEDA est le porteur unique du projet THD départemental en étroite partenariat avec le Conseil départemental.

■ **Accélération du planning de déploiement**

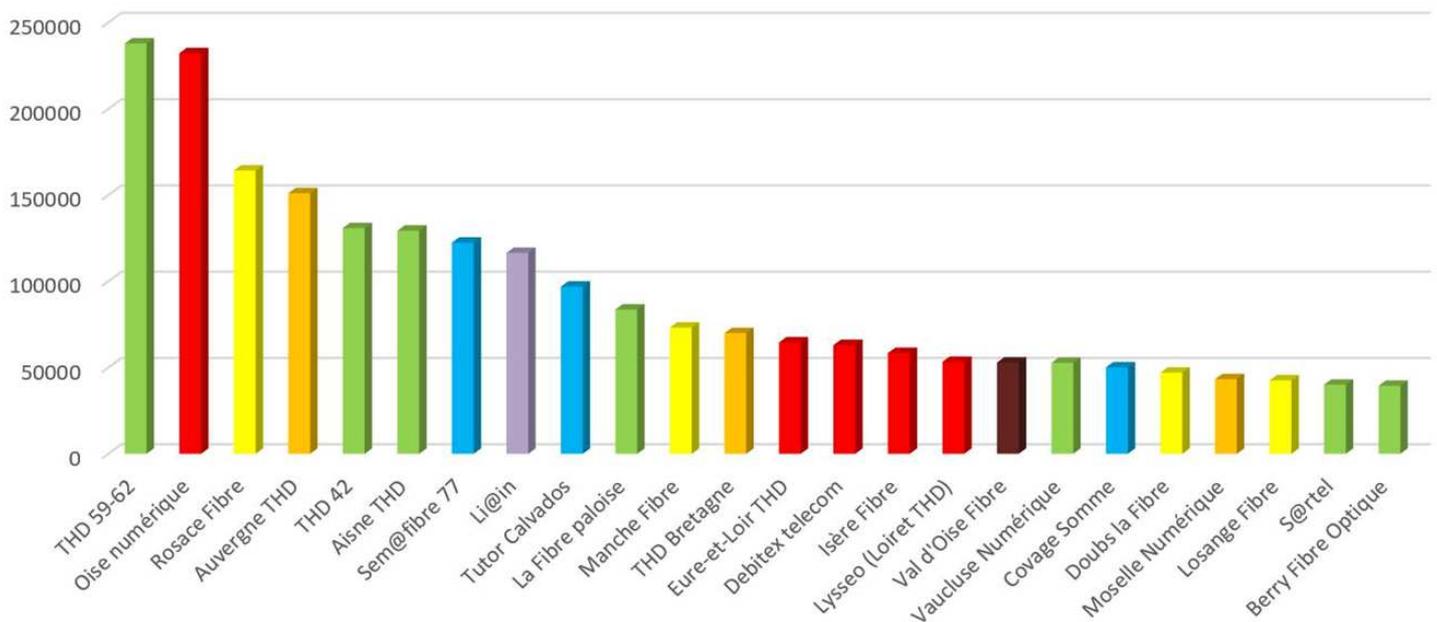
- Prévisions de déploiement en Décembre 2020 de 163 000 prises FTTH (80 % de la zone d'initiative publique)
- Prévisions de déploiement en décembre 2022 de 200 000 prises (100% de la zone d'initiative publique)

■ **Le financement du projet est finalisé : montant travaux 295 millions €**

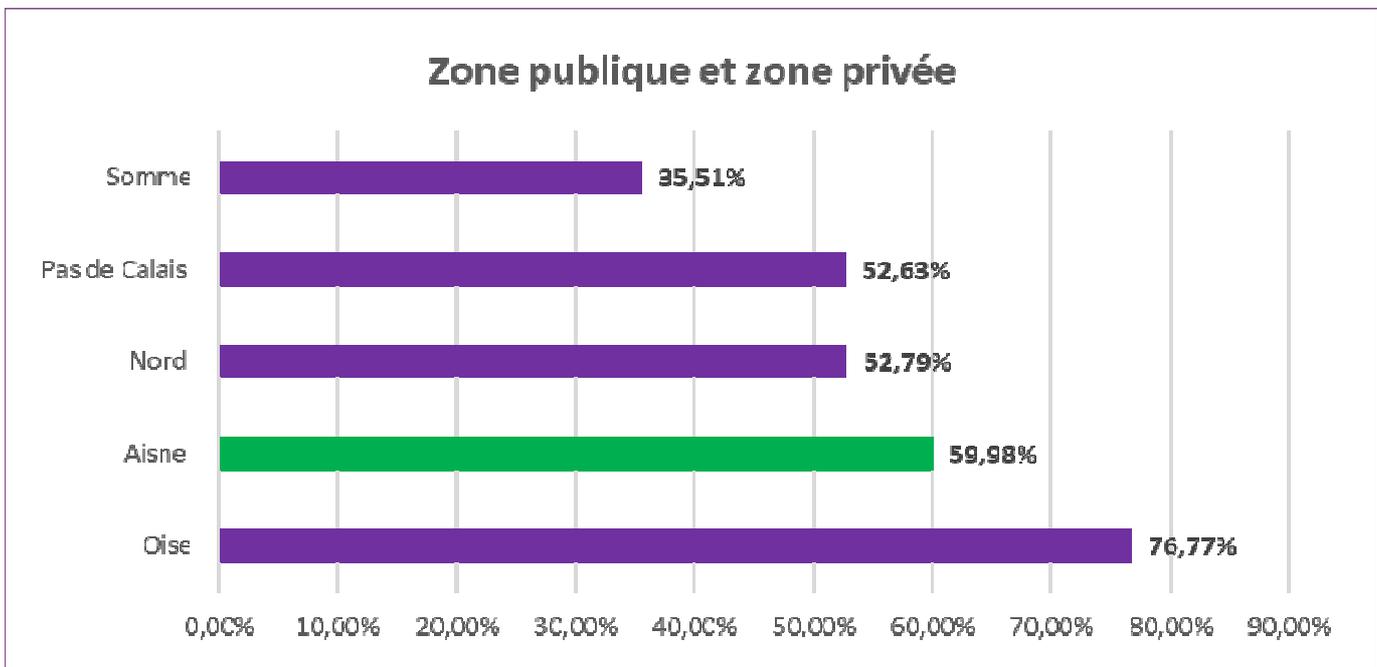


Au 30 novembre 2019 le département de l'Aisne est classé au 6ieme rang des réseaux d'initiative public au niveau national avec 137 338 prises de déployées pour les zones d'initiative publique.

Total Prises fin T3 2019

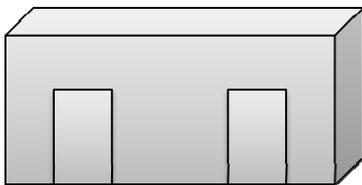


Au 30 novembre 2019 la zone d'initiative publique de l' AISNE est au 2ieme rang des départements de la région des HAUT DE France.



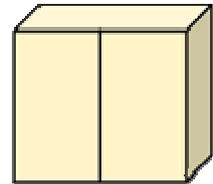
Au 30 septembre 2019 le point d'avancement du déploiement FTTH est le suivant :

41 Nœuds de Raccordement Optique opérationnels sur 41



6 192 km de fibres posées

326 Points de Mutualisation opérationnels sur 487



**137 338 prises déployées
68,69 % des prises de la zone d'initiative publique**



**38 379 prises commercialisées
soit 30,87 % des prises commercialisables**

+34 233 prises par rapport au 01/01/2019



■ Commercialisation

Conformément aux obligations réglementaires nationales, le réseau d'initiative publique de l'USEDA : "RAISO" est ouvert à tous les fournisseurs d'accès à Internet. Chacun d'eux est libre de définir sa stratégie commerciale. L'USEDA encourage tous les opérateurs à venir exploiter son réseau via son délégataire qui le commercialise : la société AISNE THD.

Sept Six opérateurs sont présents sur la totalité du « RAISO » :

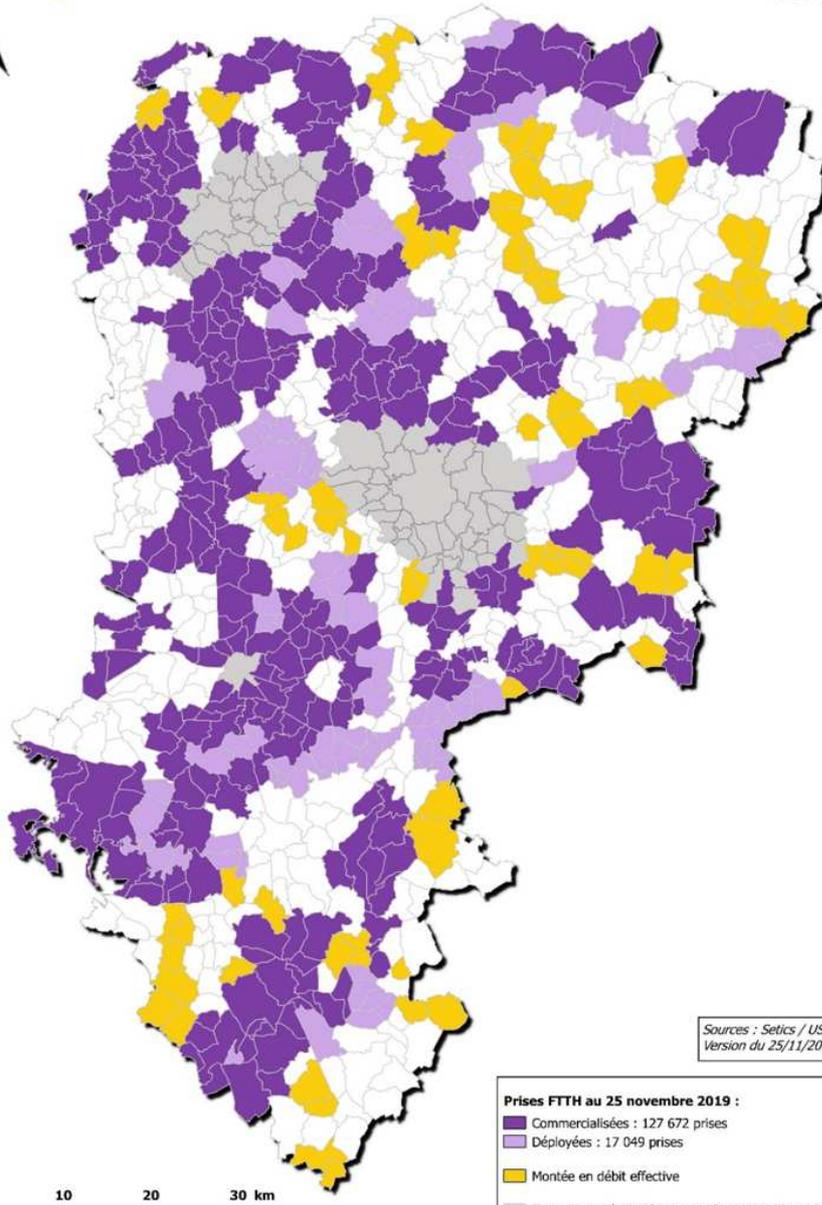
- KNET
- NORDNET
- OZONE
- VITIS
- CORIOLIS
- TELWAN
- WE ACCESS GROUP

On note l'arrivée progressive et cadencée de BOUYGUES TELECOM à partir du 05 mars 2018 à partir du 30 aout 2018(de SFR du 16 avril 2019 de FREE et du 19 avril 2019 d'ORANGE

Au 30 novembre 2019 les objectifs de commercialisation de l'année 2020 ont été atteints.

| Situation au 30 novembre 2019 | | | | |
|-------------------------------|--------------------------------|---------------------|------------------------|--|
| Année | Prévisions commercialisation | Prises en commandes | Prises commercialisées | Taux de réalisation prises commercialisées |
| | <i>Objectif au 31 décembre</i> | | | |
| 2016 | 0 | | | |
| 2017 | 476 | 379 | 288 | 60,50% |
| 2018 | 4 642 | 11 497 | 9 507 | 204,80% |
| 2019 | 12 226 | 38 379 | 31 377 | 256,64% |
| 2020 | 26 411 | | | |
| 2021 | 39 042 | | | |

Au 30 novembre 2019 360 communes sont desservies en fibre optique et 58 opérations de montée en débit sont opérationnelles



⇒ **PROJET DE DECISIONS MODIFICATIVES**

Il y a 38 présents et 42 votants

⇒ **Décision modificative Budget principal**

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Président, le Comité syndical décide à l'unanimité : des membres présents d'approuver le projet de décision modificative N°3 du budget principal.

| DECISION MODIFICATIVE N°3 | | | | | |
|--|--|---------------------|--|---|---------------------|
| Budget principal | | | | | |
| Fonctionnement | | | | | |
| Dépenses | | | Recettes | | |
| 60618 | autres fournitures | 5 500,00 € | 6419 | Remboursement rémunération de personnel | 5 500,00 € |
| TOTAL | | 5 500,00 € | TOTAL | | 5 500,00 € |
| Investissement | | | | | |
| Dépenses | | | Recettes | | |
| | | | 10222 | FCTVA | 337 000,00 € |
| 2762 | Créances transfert droit déduction TVA | -7 666,00 € | 2762 | Créances transfert droit déduction TVA | -7 666,00 € |
| Opération N ° 305 Programme OISE 2013 | | | | | |
| 2317 | Immo corporelles reçues mises à disposition | -24 000,00 € | | | |
| Opération N ° 378 EPE 2017 | | | Opération N ° 305 programme Oise 2013 | | |
| 2317 | Immo corporelles reçues mises à disposition | -11 000,00 € | 1321 | Subvention non transf. Etat établissement nationaux | -2 000,00 € |
| Opération N ° 380 FACE C 2017 | | | 13248 | Subvention non transf.autres communes | 2 000,00 € |
| 2317 | Immo corporelles reçues mises à disposition | -57 000,00 € | Opération N ° 359 FACE C 2016 | | |
| | | | 1321 | Subvention non transf. Etat établissement nationaux | 83 000,00 € |
| Opération N ° 398 DR 2018 | | | | | |
| 2317 | Immo corporelles reçues mises à disposition | 3 000,00 € | Opération N ° 362 AT 2016 | | |
| Opération N ° 402 FACE C 2018 | | | 1328 | Autres subventions d'équipement non transf | 4 777,00 € |
| 2317 | Immo corporelles reçues mises à disposition | -40 000,00 € | | | |
| Opération N ° 376 DR 2017 | | | Opération N ° 364 EPT 2016 | | |
| 2317 | Immo corporelles reçues mises à disposition | | 1328 | Autres subventions d'équipement non transf | 22 700,00 € |
| Opération N ° 408 EPT 2018 | | | Opération N ° 385 ATUR 2017 | | |
| 2317 | Immo corporelles reçues mises à disposition | 35 000,00 € | 13248 | Subvention non transf. Autres Communes | -250 000,00 € |
| Opération N ° 410 FACE S 2018 | | | Opération N ° 406 AT 2018 | | |
| 2317 | Immo corporelles reçues mises à disposition | -15 000,00 € | 13248 | Subvention non transf. Autres Communes | -200 000,00 € |
| Opération N ° 411 FACE S' 2018 | | | Opération N 411 FS' 2018 | | |
| 2317 | Immo corporelles reçues mises à disposition | 22 000,00 € | 1326 | Autres subventions d'équipement non transf | 3 100,00 € |
| Opération N ° 420 DR 2019 | | | Opération N ° 431 EPT 2019 | | |
| 2317 | Immo corporelles reçues mises à disposition | 65 000,00 € | 1328 | Autres subventions d'équipement non transf | 4 000,00 € |
| Opération N ° 426 Armoires EP 2019 | | | Opération N ° 430 ATUR 2019 | | |
| 2317 | Immo corporelles reçues mises à disposition | -250 000,00 € | 13248 | Subvention non transf. Autres Communes | 150 000,00 € |
| Opération N ° 431 EPT 2019 | | | Opération N ° 432 EPC 2019 | | |
| 2317 | Immo corporelles reçues mises à disposition | 483 911,00 € | 13248 | Subvention non transf. Autres Communes | -85 000,00 € |
| Opération N ° 432 EPC 2019 | | | Opération d'ordre | | |
| 2317 | Immo corporelles reçues mises à disposition | -150 000,00 € | 2317 | Immo corporelles reçues | -7 666,00 € |
| TOTAL | | 54 245,00 € | TOTAL | | 54 245,00 € |

⇒ **Décision modificative Budget Communications électroniques**

Il y a 38 présents et 42 votants

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Président, le Comité syndical décide à l'unanimité : des membres présents d'approuver le projet de décision modificative N °3 du budget communications électroniques.

| CS du 06/12/2019 – délibération n° | | | | | |
|--|--|----------------------|-------|--|----------------------|
| DECISION MODIFICATIVE N°3 | | | | | |
| Budget Communications Electroniques | | | | | |
| Fonctionnement | | | | | |
| | Dépenses | | | Recettes | |
| 023 | virement section investissement | 407 404,00 € | 70388 | Autre redevances et recettes diverses | 88 000,00 € |
| | | | 74748 | participation autres communes | -100 000,00 € |
| | | | 74758 | participation autres groupements | 299 255,00 € |
| | | | 757 | redevances versées par fermiers | 120 149,00 € |
| | TOTAL | 407 404,00 € | | TOTAL | 407 404,00 € |
| Investissement | | | | | |
| | Dépenses | | | Recettes | |
| Opération N ° 117 FTTH 2018 | | | 021 | virement de la section fonctionnement | 407 404,00 € |
| 2315 | Installation matériel et outillage technique | -230 000,00 € | | | |
| Opération N ° 119 FTTH 2019 | | | | | |
| 2315 | Installation matériel et outillage technique | 637 404,00 € | | | |
| | TOTAL | 407 404,00 € | | TOTAL | 407 404,00 € |

Avant de commencer l'examen des projets de budgets primitifs 2020 le président DANIEL DUMONT passe la parole à M Yves de MOLINER directeur général qui présente un premier bilan de l'année 2019.

Au 30 novembre 2019 l'état des dépenses est le suivant :

| | | |
|------------------------------|------------------------|----------------|
| Charges générales | 1 328 004,26 € | 1,82% |
| Frais de personnel | 1 057 186,33 € | 1,45% |
| Charge de la dette | 3 006 567,78 € | 4,12% |
| Achat énergie | 2 579 285,30 € | 3,54% |
| Travaux | 64 961 885,75 € | 89,07% |
| Ensemble des dépenses | 72 932 929,42 € | 100,00% |

La répartition des dépenses est conforme aux prévisions.

Pour l'ensemble des budgets (hors achat énergie pour l'éclairage public), le poste travaux y compris la maintenance de l'éclairage représente 92,34 % des dépenses de l'USEDA.

Le montant des investissements réalisés au 30 novembre 2019 par l'USEDA s'établit à **64 962 929,27 €** et se répartit comme suit

| Dépenses travaux | Année 2019 | |
|---|------------------------|----------------|
| | Montant | Pourcentage |
| Travaux réseaux électriques | 13 705 305,73 € | 21,10% |
| <i>dont extensions</i> | <i>2 074 566,95 €</i> | <i>3,92%</i> |
| Travaux éclairage public | 6 055 857,10 € | 9,32% |
| Travaux réseaux de télécommunication | 2 864 671,86 € | 4,41% |
| Construction siège | 5 984,40 € | 0,01% |
| Travaux signalisation lumineuse | 65 007,84 € | 0,10% |
| Bornes de recharge | 116 297,38 € | 0,18% |
| Travaux chaufferies bois | 82 304,42 € | 0,13% |
| Biens propre USED A | 47 162,62 € | 0,07% |
| Travaux maintenance | 882 074,58 € | 1,36% |
| Subvention Aisne THD | 987 500,00 € | 1,52% |
| Travaux FTTH | 40 094 855,85 € | 61,72% |
| Travaux MED | 54 907,49 € | 0,08% |
| Subvention satellite | 0,00 € | 0,00% |
| Subvention gaz | 1 000,00 € | 0,00% |
| Total | 64 962 929,27 € | 100,00% |

Au 30 novembre 2019 l'état des recettes est le suivant :

| | | |
|--|------------------------|----------------|
| Taxes sur l'Electricité | 6 702 208,51 € | 10,28% |
| Subvention du FACE | 2 628 552,34 € | 4,03% |
| Subvention du Département | 1 856 122,75 € | 2,85% |
| <i>Dont 1 200 000 € pour le Très haut débit</i> | | |
| Subvention FSN | | 0,00% |
| Subvention FEDER | 2 723 904,00 € | 4,18% |
| PCT | 303 664,86 € | 0,47% |
| Région Hauts de France | 1 157 542,00 € | 1,77% |
| <i>dont 1 157 542 € au titre des Communications électroniques</i> | | |
| Contributions ENEDIS | 560 296,87 € | 0,86% |
| Participation Collectivités (Travaux et Maintenance) | 14 816 300,46 € | 22,72% |
| <i>dont 5 666 157,78 € au titre des Communications électroniques</i> | | |
| TVA et FCTVA | 4 076 929,06 € | 6,25% |
| Produits divers | 756 009,63 € | 1,16% |
| Participations particuliers | 1 495 891,95 € | 2,29% |
| Redevances Concessionnaires | 3 436 716,41 € | 5,27% |
| <i>dont 6 451 49,39 € au titre des communications électroniques</i> | | |
| Contributions Achat Energie | 2 384 818,83 € | 3,66% |
| Recettes chaufferies bois | 167 039,44 € | 0,26% |
| Emprunts (communications électroniques) | 22 000 000,00 € | 33,73% |
| Locations fourreaux et appuis communs | 135 927,12 € | 0,21% |
| Pénalités Entreprises | 23 582,78 € | 0,04% |
| <i>dont 1 659,70 € pour la chaufferie bois d'Urcel et 21 923,98 € aux entreprises fibres</i> | | |
| | | |
| total | 65 225 507,01 € | 100,00% |

⇒ Présentation du projet de budget primitif principal 2020

Il y a 38 présents et 42 votants

Pour rappel, le budget principal ci-après est un budget établi toutes taxes comprises.

Ainsi en volume le budget 2020 en comparaison du budget 2019 se présente comme suit

| | 2019 | 2020 | % |
|----------------|--------------|---------------|----------|
| Fonctionnement | 13 626 650 € | 13 838 650, € | + 1.55 % |
| Investissement | 26 927 444€ | 27 452 424 € | + 3.04 % |

Section de fonctionnement

Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement de l'USEDA s'élèvent à 13 838 650 € et se répartissent comme suit :

Charges à caractère général : 4 754 450,00 € en diminution de -188 500,00 € soit une baisse de -3,81% par rapport aux budgets primitifs et supplémentaires 2019.

Les principaux postes en augmentation sont les suivants :

- Télécommunication : +5 000 €
- Maintenance Eclairage publique : + 10 000 €
- Maintenance informatique : + 10 000€
- Indemnités comptables : + 1 000 €

Les principaux postes en diminution sont les suivants :

- Combustible (Gaz) -2 000 €
- Fêtes et cérémonies -10 000 €
- Achat d'énergie – 200 000 €
- Affranchissement –2 000€

Charges de personnel et frais assimilés 1 113 200,00 € en baisse de 9 800 € par rapport à 2019 soit 0.87 %. Malgré la prise en compte le glissement vieillissement technicité (GVT) lié à une ancienneté moyenne plus importante des agents de l'USEDA pour des raisons démographiques.

Charges de gestion courante 165 020 € en augmentation de 2 000 € par rapport au budget 2019.

Les charges financières baissent de 30 000 € soit 30 % par rapport à 2019 en raison de la diminution de la dette pour le budget principal.

Les dépenses réelles s'élèvent à 6 303 220,00 € en augmentation de 0.66 % par rapport à 2019.

Le virement à la section d'investissement atteint 7 235 430,00 €.

La dotation aux amortissements augmente de 20 000 € par rapport à celle de 2019 et atteint 280 000 €.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de l'USEDA s'élèvent à 13 838 650 € et se répartissent comme suit :

Les revenus de gestion courante (vente tickets restaurants, vente énergie photovoltaïque et vente de cuivre) s'élèvent à 73 600 € dotation identique à l'année 2019.

Le montant de la taxe sur la consommation finale d'énergie s'élève à 7 100 000 € en baisse de 100 000 € par rapport à 2019 (-1.43 %)

Le montant de la redevance versée par les concessionnaires et de la PCT s'établit à 300 000 € en baisse de 778 000 € par rapport à 2019 surtout en raison de l'arrêt du programme de l'éradication des ballons fluorescents.

Le montant de la contribution des communes (maintenance et achat d'énergie) atteint 3 650 000 € montant identique à la contribution 2019.

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

- Le remboursement en capital des emprunts à 670 000 € en baisse de 180 000 € par rapport à 2019

- Energie 2 527 295,89 € ce qui représente 4 mois des recettes de fonctionnement hors achat énergie et se répartit en cinq prêts :

1 – Encours restant au 31 décembre 2019 : 533 335 ,35 € au taux fixe de 4,785 % (pénalité de 285 000 €, si remboursement anticipé) échéance du prêt 15/02/2023

2 – Encours restant au 31 décembre 2019 : 500 000 € au taux fixe de 3,15 % échéance du prêt 25/12/2021

3– Encours restant au 31 décembre 2019 : 533 335 ,35 € au taux fixe de 1,28 % échéance du prêt 15/03/2023

4– Encours restant au 31 décembre 2019 : 805 685,71 € au taux fixe 1,66% échéance du prêt 05/01/2026

5– Encours restant au 31 décembre 2019 : 154 939, 48 € au taux fixe 1,66% échéance du prêt 05/01/2026

- Un prêt a été remboursé

Une ligne de trésorerie de 3 000 000 € durée : 1 an taux variable indexé : EURIBOR 3 mois +1,00 %

- Un prêt a été contracté

Une ligne de trésorerie de 3 000 000 € durée : 1 an taux variable indexé : EURIBOR 3 mois +1,00 %

- Remboursement emprunt aux communes 18 000 € (montant identique à la dotation 2018) pour la prise en compte de prêt contracté par des communes avant leur adhésion à l'USEDA.

- Pour les travaux d'investissement d'un montant équivalent aux années précédentes.

Réseau de distribution de l'électricité : prévision d'investissement de l'ordre de 17,2 millions d'euros en raison d'une part de la baisse des subventions, d'autre part de la baisse du volume des extensions.

Réseau éclairage public :

Prévisions d'investissement de 1 685 000 € pour le programme extension et mise en conformité des réseaux d'éclairage public.

Prévision d'investissement de 80 000 € pour la géolocalisation des ouvrages d'éclairage public.

Mise en place d'armoires d'éclairage public communicantes : prévision d'investissement de l'ordre de 970 000 € en complément des programmes 2018 et 2019.

Recettes d'investissement

La dotation ENEDIS au titre de l'article 8 du contrat de concession s'élève à 336 000 € stable par rapport à l'année 2019

Les dotations du Fonds d'Amortissement des Charges Electriques (FACE) et du Conseil général de l'Aisne s'élève en 2020 à 3 018 000,00 € ce qui permet la réalisation de 4 527 000,00 € TTC de travaux.

Les dotations des communes en 2020 atteignent le montant de 8 905 000 € dotation identique à celle de 2019.

Telles sont les grandes lignes de ce budget 2019 qui s'élève donc en recettes et en dépenses à :

- Fonctionnement 13 838 650, €
- Investissement 27 452 424 €

Voici la synthèse du budget principal :

| Section de Fonctionnement | | | | | |
|--|--|------------------------|--|---|------------------------|
| Dépenses | | Total | Recettes | | Total |
| .011 | Charges à caractère général | 4 754 450,00 € | .012 | Produit des services | 73 600,00 € |
| .012 | Charges de personnel et frais assimilés | 1 113 200,00 € | 73 | Impôts et taxes (TFCE) | 7 100 000,00 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 165 020,00 € | 74 | Dotations et participations des communes | 3 650 000,00 € |
| | | | 75 | Autres produit de gestion courantes(Redevances R1 et R2 | 3 000 000,00 € |
| Total des dépenses de gestion courante | | 6 032 670,00 € | Total recettes réelles de fonctionnement | | 13 823 600,00 € |
| 66 | Charges financières | 70 050,00 € | | produits exceptionnels | 15 000,00 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 35 500,00 € | 76 | Produits financiers | 50,00 € |
| .022 | dépenses imprévues | 165 000,00 € | | | |
| Total des dépenses réelles de fonctionnement | | 6 303 220,00 € | | | |
| .023 | Virement à la section d'investissement | 7 235 430,00 € | | | |
| .042 | Opérations d'ordre entre section (amortissement) | 300 000,00 € | | | |
| Total des dépenses d'ordre de fonctionnement | | 7 535 430,00 € | | | |
| Total des dépenses de fonctionnement cumulées | | 13 838 650,00 € | Total des recettes de fonctionnement cumulées | | 13 838 650,00 € |

| Budget Primitif 2020 | | | | | |
|---|--|------------------------|---|--|------------------------|
| Section d'investissement | | | | | |
| Dépenses | | Total | Recettes | | Total |
| 23 | Immobilisations en cours | 24 116 500,00 € | 13 | Subvention d'investissement reçues | 13 236 000,00 € |
| 1641 | Emprunts en Euros | 688 000,00 € | 16449 | Ligne de trésorerie | 0,00 € |
| 16449 | Ligne de trésorerie | 0,00 € | 10222 | FCTVA | 1 724 000,00 € |
| 27 | Autres immobilisations financières | 0,00 € | 27 | Récupération de TVA | 2 487 497,00 € |
| .020 | Dépenses imprévues | 178 427,00 € | | | |
| Total des dépenses réelles d'investissement | | 24 982 927,00 € | Total des recettes réelles d'investissement | | 17 447 497,00 € |
| .041 | Opérations patrimoniales (récupération de TVA | 2 469 497,00 € | .017 | Opérations patrimoniales (récup. de TVA | 2 469 497,00 € |
| Total des dépenses d'ordre d'investissement | | 2 469 497,00 € | .021 | Virement section de fonctionnement | 7 235 430,00 € |
| | | | 040. | opération d'ordre (amortissement) | 300 000,00 € |
| | | | Total des dépenses d'ordre d'investissement | | 10 004 927,00 € |
| Total des dépenses d'investissement t cumulées | | 27 452 424,00 € | Total des dépenses d'investissement t cumulées | | 27 452 424,00 € |

Le comité syndical à l'unanimité des membres présents vote le projet de budget principal.

⇒ Présentation du projet de budget communications électroniques.

Il y a 38 présents et 42 votants

Pour rappel, le budget annexe ci-après est un budget établi hors taxes. Les flux de TVA seront suivis sur un compte de classe 4 non budgétaire qui n'apparaîtra qu'au compte de gestion réalisé par le comptable public.

Section de fonctionnement

Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement de l'USEDA qui s'élèvent pour 2020 s'élève à **3 650 020 €** comprennent :

- 1 - **57 000 €** ont été intégrés pour couvrir les dépenses imprévues.
- 2 – les charges de personnel s'élèvent à **300 850 €**
- 3-les dotations aux amortissements des biens s'élève à **1 350 000 €** et se répartissent comme suit :
 - Biens mis à disposition par le Conseil départemental : **116 000 €**
 - Biens USED A : **1 234 000 €**
- 4- Virement à la section d'investissement de **102 000 €**

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de l'USEDA s'élèvent à **3 650 000 €** et se répartissent comme suit :

- 1- Les produits du service des domaines qui s'élèvent à **330 000 €** correspondant à la redevance versée par Orange pour la location des fourreaux et à la location des RNA-ZO.
- 2- Les participations des communes qui s'élèvent à **820 000 €**

Les reprises des subventions qui s'élèvent à **1 350 000 €** se répartissent comme suit :

- Sur les biens mis à disposition par le Conseil départemental : **83 077 €**
 - Sur les biens USED A : **1 266 923 €**
- 3- Les redevances versées par le délégataire sont estimées à **1 150 000 €**

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Les charges d'investissement de l'USEDA qui s'élèvent pour 2020 s'élève à **37 583 000 €** comprennent :

- 1- les travaux FTTH qui s'élèvent à **32 290 000€** y compris les frais d'assistance à maîtrise d'œuvre
- 2- le compte 139 subventions d'investissement transférées au compte de résultats d'un montant de **1 350 000 € vient** en contrepartie de la reprise de subvention en recettes de fonctionnement
- 3- **3 750 000 €** ont été prévus pour le remboursement du capital des emprunts
- 4 -**188 000 €** ont été intégrés pour couvrir les dépenses imprévues.

Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette pour le budget communications électroniques réparti en huit prêts s'élèvera à **74 858 000 €** avec le prêt de la Caisse de dépôts et de Consignation en cours de mobilisation au 31/12/2019 à hauteur de 17 500 000 € auront été mobilisés

- **800 000 €** au taux fixe de **1,54 %** échéance du prêt **05/10/2036**
- **875000 €** au taux fixe de **1,57 %** échéance du prêt **01/08/2037**
- **750 000 €** au taux fixe de **1,63 %** échéance du prêt **25/11/2037**
- **625 000 €** au taux fixe de **1,58 %** échéance du prêt **25/11/2038**
- **687 500 €** au taux fixe de **1,57 %** échéance du prêt **25/11/2038**
- **750 000 €** au taux fixe **1,67 %** échéance du prêt **25/11/2038**
- **687 500 €** au taux fixe **1,62 %** échéance du prêt **25/11/2038**

Deux nouveaux prêts ont été contractés en 2019 :

Banque postale prêt communications électroniques : 10 000 000 € durée 20 ans taux fixe 1,25 %.

Caisse de crédit agricole prêt communications électroniques : 5 000 000 € durée 20 ans taux fixe 1,17 %.

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement de l'USEDA qui s'élèvent pour 2020 s'élève à **37 583 000 €** comprennent :

- 1- Les subventions d'équipement d'un montant de **14 200 000€** comprennent la subvention de l'Etat (Fond national pour la Société Numérique FSN) pour un montant de **12 000 000 €**, du département de l'Aisne pour un montant de **1 2 00 000 €** et de la région pour **1 000 000 €**
- 2- Les participations des communes adhérentes pour un montant de **3 931 000 €**
- 3- Un emprunt pour un montant de **18 000 000 €** pour équilibrer le budget.
- 4- Les opérations d'ordre s'élèvent à **1 350 000 €** et concernent exclusivement la dotation aux amortissements

Telles sont les grandes lignes de ce budget 2020 qui s'élève donc en recettes et en dépenses à :

Fonctionnement : 3 650 020 €

Investissement : 37 583 000 €

Voici la synthèse du budget annexe du budget communications électroniques.

Section de Fonctionnement

| Dépenses | | Total | Recettes | | Total |
|--|--|-----------------------|--|--|-----------------------|
| .011 | Charges à caractère général | 699 000,00 € | .012 | Produit des services | 330 000,00 € |
| .012 | Charges de personnel et frais assimilés | 300 850,00 € | 74 | Dotations et participations des communes | 820 000,00 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 20,00 € | 75 | Autres produits de gestion courante | 1 150 020,00 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 41 100,00 € | | | |
| Total des dépenses de gestion courante | | 1 040 970,00 € | Total recettes réelles de fonctionnement | | 2 300 020,00 € |
| 66 | Charges financières | 1 100 050,00 € | | | |
| .022 | dépenses imprévues | 57 000,00 € | .042 | Amortissement subvention | 1 350 000,00 € |
| Total des dépenses réelles de fonctionnement | | 2 198 020,00 € | | | |
| .023 | Virement à la section d'investissement | 102 000,00 € | | | |
| .042 | Opérations d'ordre entre section (amortissement) | 1 350 000,00 € | | | |
| Total des dépenses d'ordre de fonctionnement | | 1 452 000,00 € | | | |
| Total des dépenses de fonctionnement cumulées | | 3 650 020,00 € | Total des recettes de fonctionnement cumulées | | 3 650 020,00 € |

Section d'investissement

| Dépenses | | Total | Recettes | | Total |
|---|---|------------------------|---|---|--------------------------------|
| 23 | Immobilisations en cours | 32 295 000,00 € | 1312 | Subventions Investissement | 18 131 000,00 € |
| 1641 | Charges financières | 3 750 000,00 € | | | |
| .022 | dépenses imprévues | 188 000,00 € | 1641 | Emprunt | 18 000 000,00 € |
| | | | | | |
| Total des dépenses réelles d'investissement | | 36 233 000,00 € | Total des recettes réelles d'investissement | | 36 131 000,00 € |
| 13912 | Subvention d'investissement transférées au compte de résultat | 1 350 000,00 € | .022 | Virement section de fonctionnement Amortissements | 102 000,00 € 1 350 000,00 € |
| | | | | | |
| Total des dépenses d'investissement cumulées | | 37 583 000,00 € | Total des dépenses d'investissement t cumulées | | 37 583 000,00 € |

Le comité syndical à l'unanimité des membres présents vote le projet de budget annexe communications électronique.

⇒ **Présentation du projet de budget énergie**

Il y a 38 présents et 42 votants

Pour rappel, le budget annexe ci-après est un budget établi hors taxes. Les flux de TVA seront suivis sur un compte de classe 4 non budgétaire qui n'apparaîtra qu'au compte de gestion réalisé par le comptable public.

Il est très succinct .il ne comprend que du fonctionnement.

Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement qui s'élèvent pour 2019 s'élève à **245 500 €** comprennent :

- 1 le paiement des prestations des entreprises qui entretiennent les chaufferies d'URCEL de SISSONE et de TUPIGNY. Les dépenses s'élèvent **223 000 €**
- 2 le paiement des consommations d'eau et de l'électricité des trois chaufferies pour un montant de **18 000 €**
- 3 l'assurance multirisques pour un montant **de 4 500 €**

Recettes de fonctionnement

Elles correspondent à l'encaissement des ventes de chaleur. Elles s'élèvent à **245 500 €**

Section de Fonctionnement

| Dépenses | | Total | Recettes | | Total |
|--|--|---------------------|--|---|---------------------|
| .011 | Charges à caractères générales | 242 500,00 € | .012 | Produit des services | 0,00 € |
| .012 | Charges de personnel et frais assimilés | 0,00 € | 73 | Ventes diverses | 3 050,00 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 3 050,00 € | 74 | Dotations et participations des communes | 242 500,00 € |
| | | | 75 | Autres produit de gestion courantes(Redevances R1 et R2 | 0,00 € |
| Total des dépenses de gestion courante | | 245 550,00 € | Total recettes réelles de fonctionnement | | 245 550,00 € |
| 66 | Charges financières | 0,00 € | | | |
| 67 | Charges exceptionnelles | 0,00 € | | | |
| .022 | dépenses imprévues | 0,00 € | | | |
| Total des dépenses réelles de fonctionnement | | 245 550,00 € | | | |
| .023 | Virement à la section d'investissement | 0,00 € | | | |
| .042 | Opérations d'ordre entre section (amortissement) | 0,00 € | | | |
| Total des dépenses d'ordre de fonctionnement | | 0,00 € | | | |
| Total des dépenses de fonctionnement cumulées | | 245 550,00 € | Total des recettes de fonctionnement cumulées | | 245 550,00 € |

Le comité syndical à l'unanimité des membres présents vote le projet de budget annexe énergie

⇒ ANNULLATION DE TITRE : BUDGET PRINCIPAL

Il y a 38 présents et 42 votants

Monsieur le Président présente au Comité Syndical le projet de modifications des conditions financières qui régissent les interventions de l'USEDA.

Les conditions financières seront applicables à compter du 1er janvier 2020.

Les prix ont été modifiés en fonction des évolutions des indices TP figurant dans les marchés d'extension des réseaux électriques et des extensions et rénovation de l'éclairage public.

Le Comité Syndical après en avoir entendu l'exposé de Mr le Président approuve le projet de conditions financières, applicable au 1er janvier 2020.

⇒ ANNULLATION DE TITRE : BUDGET PRINCIPAL

Il y a 38 présents et 42 votants

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'annuler le titre suivant: VEOLIA EAU (Titre n° 291/2014 pour un montant de 120,89 €

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'annulation du titre pour un montant de 120,89 €

⇒ LOCATION DE FOURREAUX

Il y a 38 présents et 42 votants

Monsieur le Président indique aux membres du Comité Syndical qu'il y a lieu de prévoir un tarif de location pour les fourreaux disponibles appartenant à l'USEDA.

Il propose un prix de location de :

- 0.50 € HT/an et par mètre de réseau utilisé pour les extensions redevance de location.
- 0,92€ HT /an et par mètre de réseau utilisé pour les dissimulations redevance de location.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de Mr le Président et en avoir délibéré :

- Accepte le prix de location de 0.50 € HT (TVA 20%) /an et par mètre de réseau utilisé pour les extensions redevance de location.
- Accepte le prix de location de 0,92€ HT (TVA 20%) /an et par mètre de réseau utilisé pour les dissimulations redevance de location.

⇒ DELIBERATIONS ADMINISTRATIVES

⇒ COMPTE RENDU D'ACTIVITES DE LA CONCESSION ENEDIS F AU TITRE DE L'ANNEE 2018.

M.VEREECQUE (agent d'ENEDIS) quitte la séance

Il y a 37 présents et 41 votants

Mr le Président rappelle que toute collectivité qui délègue un service public à une entreprise privée doit contrôler cette délégation. Le service de contrôle de L'USEDA remplit annuellement cette mission et a examiné le compte rendu d'activité de la concession établi par ENEDIS au titre de l'année 2018.

L'examen de document fait apparaître :

- Un sous-investissement chronique ces dernières années sur la concession USED/Enedis sur le réseau de distribution le taux de vieillissement des ouvrages est là pour le démontrer (près d'un tiers du réseau HTA a été installé avant 1977 et a plus de quarante ans. Un effort conséquent doit être réalisé à la fois par Enedis car un bon taux de réseau souterrain garantit une meilleure intégration des ouvrages dans l'environnement et offre une plus grande résistance des lignes électriques aux événements climatiques, hivernaux ;
 - Un effort conséquent doit être fait sur la qualité de desserte lors des événements hivernaux (Neige-Vent).
 - Une légère amélioration de la qualité de desserte hors événements atmosphérique exceptionnel. Le temps de coupure passe de 80.2min, passant à 75.2 min. Mais depuis plus de 10 ans ce temps est supérieur à la moyenne nationale. Il semblerait que la politique de modernisation du réseau mise en place par ENEDIS tarde à produire des effets positifs.
 - Maintien au niveau de l'année 2017 des investissements (hors raccordement consommateurs et producteurs, mise en place compteurs LINKY et logistique)
 - Refus d'ENEDIS de produire des informations utiles à la mise en œuvre du présent contrôle (pour mémoire la non production des études qui ont conduit ENEDIS à augmenter la durée d'amortissement des ouvrages et la non communication du réglage des prises à vide des transformateurs), le réglage des prises des transformateurs permet de vérifier que les hypothèses du calcul par le logiciel de simulation d'ENEDIS des renforcements financés par l'USEDA sont conformes aux réglages des transformateurs sur le terrain
 - On notera cependant que Enedis a effectué un effort sur la campagne d'élagage sur les structures HTA ce qui constitue un point positif.
- Le Bureau propose au Comité syndical de l'USEDA de voter l'approbation du compte rendu d'activités Enedis de l'année 2018 avec de très fortes réserves.

Le Comité syndical après avoir entendu l'exposé de Mr le Président, et en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le compte rendu d'activités ENEDIS de l'année 2018 avec de très fortes réserves.2018.

⇒ AUTORISATION DONNEE A MR LE PRESIDENT POUR SIGNER LA CONVENTION ENTRE LE REPRESENTANT DE L'ETAT ET L'USEDA POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LA LEGALITE ET / OU CONTROLE BUDGETAIRE OU UNE OBLIGATION DE TRANSMISSION AU REPRESENTANT DE L'ETAT. (@ACTES)

Il y a 38 présents et 42 votants

Monsieur le président présente aux membres du comité syndical le projet de convention entre le représentant de l'Etat et l'USEDA pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de la légalité et / ou contrôle budgétaire ou une obligation de transmission au représentant de l'Etat.

La présente convention a pour objectif de fixer les modalités des échanges électroniques intervenant dans le cadre du contrôle de légalité et l'obligation de transmission.

A cette fin, elle établit les engagements des parties visant à assurer l'intégrité des informations échangées ainsi que les modalités de ces échanges pour qu'ils soient substitués de plein droit aux modes d'échanges de droit commun.

La présente convention prend effet au 1er janvier 2020 et a une durée de validité d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2020, la présente convention est reconduite d'année en année, par reconduction tacite.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- d'autoriser Mr le Président à signer le projet de convention entre le représentant de l'Etat et l'USEDA.

⇒AUTORISATION DONNEE A MR LE PRESIDENT POUR SIGNER L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'ETABLISSEMENT ET A L'EXPLOITATION DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE A TRES HAUT DEBIT DE L' AISNE

Il y a 38 présents et 42 votants

Monsieur le président présente aux membres du comité syndical le projet d'avenant n°2, à la convention de délégation de service public relative à l'établissement et à l'exploitation du réseau d'initiative publique à très haut débit de l'Aisne.

Ce projet d'avenant a pour objet :

-de modifier le modèle de garantie à première demande relative à la bonne exécution des obligations d'exploitation du réseau figurant en annexe 28 de la convention.

-d'ajouter une pénalité spécifique dans l'hypothèse d'un retard dans la notification de la garantie à première demande relative à la bonne exécution des obligations d'exploitation du réseau.

-de modifier les encours de financements externes détaillés à l'annexe 41 de la convention.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide

- d'autoriser Mr le Président à signer l'avenant n°2 entre Aisne THD et l'USEDA.

⇒AUTORISATION DONNEE A MR LE PRESIDENT POUR SIGNER L'AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'ETABLISSEMENT ET A L'EXPLOITATION DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE A TRES HAUT DEBIT DE L' AISNE

IL Y A 38 PRESENTS ET 42 VOTANTS

Monsieur le président présente aux membres du comité syndical le projet d'avenant n°3, à la convention de délégation de service public relative à l'établissement et à l'exploitation du réseau d'initiative publique à très haut débit de l'Aisne.

Le projet d'avenant a pour objet :

De modifier les périmètres mentionnés dans la convention et de préciser en conséquence le calendrier de déploiement du réseau sous maîtrise d'ouvrage du délégataire

De préciser les droits et obligations de l'autorité délégante non cessible au délégataire

De créer un comité de pilotage de la délégation de service public

De compléter les stipulations relatives à la redevance d'utilisation des infrastructures souterraines de l'USEDA

De préciser les modalités de transmissions des fichiers IPE au délégant

De faire évoluer le catalogue de services et la grille tarifaires

De modifier les modèles de contrats de services

De faire évoluer le bordereau de prix unitaires de référence.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- d'autoriser Mr le Président à signer l'avenant n°3 entre Aisne THD et l'USEDA.

⇒ CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'AGENT DE MAITRISE

IL Y A 38 PRESENTS ET 42 VOTANTS

Le Président informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. Le Président propose à l'assemblée la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet,

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} avril 2020.

⇒ CREATION D'UN POSTE PERMANENT DE REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE

IL Y A 38 PRESENTS ET 42 VOTANTS

Le Président informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le Président propose à l'assemblée la création d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet,

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er avril 2020.

⇒ APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DE FOURNITURE DE COMMUNICATION M2M IL Y A 38 PRESENTS ET 42 VOTANTS

Monsieur le Président indique aux membres du Comité Syndical le dossier de consultation de fourniture de communications M2M.

Le présent dossier concerne :

- la fourniture de cartes SIM et communications M2M de différents opérateurs
- les services associés
- l'ingénierie réseau du projet
- la gestion des interfaces avec les opérateurs

Il est nécessaire de passer un marché à procédure adaptée.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de Mr le Président et en avoir délibéré :

- Approuve le dossier de consultation de fourniture de communication M2M.
- Autorise le Président à signer le marché ainsi que les pièces afférentes.

QUESTIONS DIVERSES

Il n'a pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'ensemble des participants avant de clôturer la séance à 13h00.

Fait à Laon, le 16 décembre 2019

**Le Président de l'USEDA
Daniel DUMONT**

